COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou
Pierre Bertiaux
Albert Da Silva
Caroline Danhiez-Caillot
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)

Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à Mireille Delafaix Pouvoir à Véronique France-Tarif Pouvoir à Louis Leroy Pouvoir à Eric Lucas

Absents: //

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents à 20h30 : 31

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-97 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2023

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n°2023-13 du 13 mars 2023 relative au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n°2023-25 du conseil municipal du 11 avril 2023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant qu'il convient pour l'année 2023 de voter une décision modificative,

Vu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du vendredi 17 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, 26 pour et 7 abstentions (Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau, Louis Leroy pour Caroline Danhiez-Caillot)

- Approuve la section d'investissement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- Approuve la section de fonctionnement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- Vote la décision modificative n° 1 de la commune pour l'année 2023 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-20 960,58	212 246,25
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	233 366,24	159.41
•	=	E
Total de la section d'investissement (2)	212 405,66	212 405,66
32	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	118 714,41	-191 259,68
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précèdent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	0.00	309 974.09
=	=	- =
Total de la section de fonctionnement (3)	118 714,41	118 714,41
TOTAL DU BUDGET (4)	331 120,07	331 120,07
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) = Total de la section d'investissement (2) Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) = Total de la section de fonctionnement (3)	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) + + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0.00 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) = Total de la section d'investissement (2) DEPENSES Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0.00 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) Entre de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0.00 1

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 3 NOV. 2023 et de la publication le 2 3 NOV. 2023

David ROS Sénateur-Maire d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne